



Démission vice président association loi 1901

Par **zgag**, le **16/12/2015 à 11:02**

Bonjour,rnrnrnPeut-on avoir démissionné du bureau en tant que vice président tout en continuant a faire partie du conseil d'administration ? Je ne sais pas si j'en suis toujours...rnrnmerci beaucoup

Par **morobar**, le **16/12/2015 à 11:11**

Bonjour,rnOui.rnLa fonction au bureau dépend du CA, tandis que la nomination au CA dépend d'un vote en AG.rnDonc vous restez bien membre du CA.rnIl est à remarquer à ce sujet que c'est l'AG qui seule peut révoquer ce mandat et non le CA.

Par **zgag**, le **16/12/2015 à 13:09**

C'est super merci et bravo pour votre rapidité !